

LE MRAP

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

Dès sa création, le Mrap a été et continue à être un large rassemblement pluraliste de personnes d'origines politiques, syndicales, religieuses et philosophiques d'appartenances sociales diverses. Elles unissent leurs efforts pour riposter au racisme et s'emploient à le prévenir. Cette action menée contre toutes les manifestations du racisme quels qu'en soient les auteurs ou les victimes a pour but d'informer en profondeur l'opinion publique et éduquer la jeunesse dans le sens de la connaissance réciproque des peuples, du respect et de l'amitié par delà les différences.

I - Aperçu historique

Aux origines du Mouvement se trouve une organisation clandestine de résistance, le Mouvement National Contre le Racisme (M.N.C.R.) fondé en 1943 qui avait pour objectif à la fois d'organiser le sauvetage d'enfants juifs menacés de déportation et de contrecarrer la propagande raciste des nazis, notamment par la diffusion de journaux clandestins intitulés "J'accuse" et "Fraternité".

Le Mrap (alors Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix) a été créé officiellement le 22 mai 1949, sensibilisé surtout à la forme de racisme qui venait de causer tant d'exterminations, l'antisémitisme.

Au fur et à mesure de l'évolution historique, le MRAP a été amené à intervenir contre d'autres formes de racisme liées aux guerres coloniales d'Indochine et d'Algérie. Aujourd'hui, sous la dénomination plus large de "Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples", il est particulièrement mobilisé autour de la lutte contre toutes les formes de racisme - économique, social et culturel - que subissent en France les travailleurs immigrés et à travers le monde l'ensemble des peuples sous-développés sans oublier les séquelles de l'idéologie nazie encore présentes.

Le Mrap a mené d'innombrables campagnes concernant le racisme en France ou dans le monde. Parmi les plus marquantes, il convient de citer celles qui ont porté sur l'impunité des criminels nazis au lendemain de la guerre, sur les lynchages et les procès contre les Noirs ainsi que l'affaire Rosenberg aux Etats-Unis dans les années 50; contre les discriminations et les tortures, pour les droits du peuple algérien pendant la guerre d'Algérie; pour une juste paix au Proche-Orient dans le respect des droits et des aspirations de tous les peuples en présence, contre le racisme d'Etat, pour la défense des travailleurs immigrés en France et sur les menées néo-nazies dans la dernière période, contre les régimes d'apartheid en Afrique australe et les aides qui leur sont apportées.

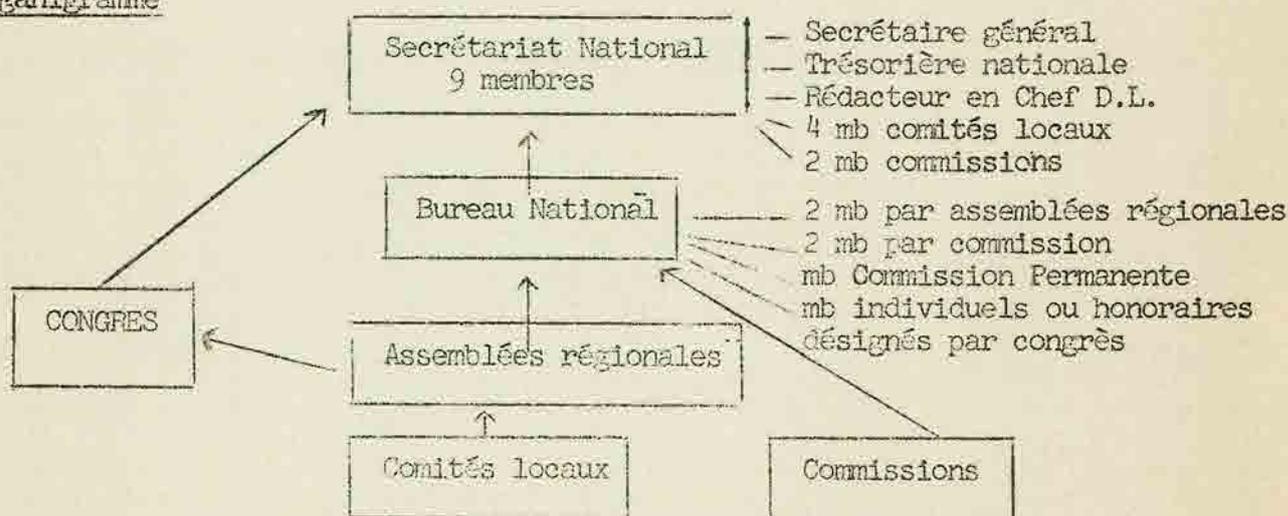
L'une des plus importantes réalisations du MRAP a été, dès 1959, l'élaboration d'une loi contre le racisme qui a finalement été adoptée par l'Assemblée Nationale et le Sénat unanimes : la loi du 1er Juillet 1972 qui introduit dans le Code Pénal les délits de discrimination à l'embauche, dans le logement, les services, etc... et permet au MRAP de se constituer partie civile pour défendre concrètement les victimes du racisme.

En raison de ses activités, le MRAP, depuis 1975, est doté d'un statut consultatif des Organisations Non Gouvernementales auprès de l'ONU. Il est représenté à la Commission Française pour l'UNESCO.

II - Organisation

Suite à la modification de ses statuts lors d'une assemblée générale en Décembre 1979 et d'un congrès les 22 et 23 mars 1980, le MRAP est maintenant organisé principalement en comités locaux et commissions nationales.

Organigramme



1/ Les comités locaux

Les comités locaux regroupent à leur initiative, les membres actifs d'un même département, d'une même ville, d'un même quartier, d'une même entreprise ou d'un même établissement.

Chaque comité local élit un bureau. Les comités locaux se regroupent une fois par trimestre en assemblées régionales pour coordonner leur action et/ou élire leurs délégués au Bureau National. Les comités locaux ont toute autonomie pour décider des actions locales à mener dans le cadre des grandes orientations définies par le Bureau National et les statuts du Mouvement.

Il existe actuellement plus de 120 comités locaux dont le rôle est d'être présent localement pour riposter face aux menées racistes et poursuivre activement l'information et l'éducation antiraciste de l'opinion publique.

2/ Les commissions

Chaque comité local ou assemblée régionale peut créer des commissions spécialisées.

Au niveau national, existent actuellement douze commissions se réunissant environ tous les quinze jours à Paris, chargées plus particulièrement de la réflexion et d'organiser l'action sur des sujets précis :

- action juridique
- Amérique
- antisémitisme et néo-nazisme
- apartheid
- culture
- DOM-TOM
- éducation
- immigration
- relations internationales
- tsiganes et gens du voyage
- universités
- gestion (administration du MRAP).

3/ Le siège national

Situé 89, Rue Oberkampf 75011 PARIS (tél. 806.88.00). Animé par une dizaine de permanents aidés de bénévoles occasionnels, il assure entre autres la coordination du Mouvement et sa structure administrative.

Il comprend notamment une PERMANENCE JURIDIQUE gratuite le mercredi de 16heures 30 à 19 heures et le samedi de 10 heures 30 à 18 heures.

III - L'action

1/ Les ressources

Le MRAP fonctionne grâce aux revenus de ses cotisations, des fêtes qu'il organise ou auxquelles il participe, aux dons et subventions qui lui sont accordés par divers particuliers ou organismes, à la vente de ses publications.

2/ La riposte au racisme

- Au niveau local

- Les comités locaux luttent contre le racisme sous toutes ses formes, même les plus " banalisées". Ils apportent une aide matérielle et morale aux victimes du racisme (MRAP - SOLIDARITE). Ils éduquent aussi à la fraternité en oeuvrant pour l'amitié entre les peuples, pour une connaissance réciproque, pour l'interculturalité .

- enracinement des Comités Locaux dans les quartiers (en liaison avec les entreprises) : ZEP, îlots sensibles, Commissions municipales ou extra-municipales, habitat, formation/emploi, santé, Conseil Communal de Prévention de la délinquance, fêtes interculturelles, journées cinématographiques, débats, insertions dans le quartier en liaison avec la vie associative pour développer les rencontres, l'enrichissement mutuel, l'interculturalité par opposition à la peur ou au repliement sur soi.

- Au niveau national

La riposte se matérialise... manifestations. Le MRAP intervient dans le débat d'idées contre certains groupes qui cherchent à faire croire que le racisme se justifie scientifiquement. " MRAP - Solidarité " aide tant au niveau national qu'international.

- Au niveau fédéral par la participation à différentes structures départementales où le MRAP peut intervenir en fonction de son analyse et de son action.

3/ La réflexion et l'information

Le MRAP ne veut pas laisser l'initiative uniquement à ceux qu'il combat, afin de développer la prise de conscience de l'opinion publique et de la jeunesse, il organise des colloques, des débats, des expositions, des festivals du film anti-raciste, des fêtes qui permettent de mieux faire comprendre les cultures des autres peuples, de lutter contre les idées reçues, de faire respecter les différences.

C'est pourquoi il édite également différentes publications parmi lesquelles il faut citer, outre le mensuel DROIT ET LIBERTÉ, bulletin d'information des adhérents du MRAP, les CAHIERS DROIT ET LIBERTÉ, publiés d'une façon ponctuelle, ils développent la réflexion sur l'un des aspects du racisme ou de l'amitié entre les peuples. Citons, par exemple, " Ghettos et Prisons d'Amérique ", " Tsiganes et Gens du Voyage ".

DIFFERENCES, dont le n° 1 est paru en avril 1981.

Destiné à sensibiliser largement l'opinion publique, c'est un magazine mensuel d'information et de réflexion sur le racisme, ouvert aux débats, aux échanges, à l'amitié.

Abonnement à DIFFERENCES : 1 an : 150 F ; 6 mois 30 F ; 2 ans 270 F
soutien : 200 F ; abonnement d'honneur : 1.000 F.

Cotisation annuelle au MRAP : 160 F (chiffre indicatif) comprenant l'adhésion (120 F) et le service de DROIT ET LIBERTÉ.

Le Président d'Honneur du MRAP est Pierre PARAF. Président : François GREMY. Vice-Présidents : Charles PALANT, Abbé Jean PIHAN, Me George PAU-LANGEVIN. Secrétaire Général : Albert LEVY.

Comité d'Honneur : Henri ALLEG, Georges AURIC, Simone de BEAUVOIR, Maurice BEJART, Jacques BERQUE, Général de BOLLARDIERE, Jacques de BOUBON -BUSSET, Bâtonnier Albert BRUNOIS, Aimé CESAIRE, Jean-Pierre CHABROL, Robert CHAMBEIRON, Charles de CHAMBRUN, André CHAMSON, Edmonde CHARLES-ROUX, M. Josée CHOMBARDE LAUWE, Alain DECAUX, Henri DESOILLE, Maurice DRUON, Guy DUCOLONE, Pasteur André DUMAS, Henri FAURE, Jean FERRAT, Raymond FORNI, Pierre GAMARRA, Colette GUILLAUMIN, Gisèle HALIMI, Monseigneur Guy HERBULOT, Jean HIERNAUX, Georges HOURDIN, Pr François JACOB, Albert JACQUARD, Jarko Jovanovic JACDINO, Pierre JOXE, J.P. KAHANE, Alfred KASTLER, Jean LACOUTURE, André LAJOINIE, Bâtonnier Bernard LASSEPRE, Maxime LE FORESTIER, Michel LEIRIS, Gérard LYON-CAEN, Jacques MADAULE, Emmanuel MAFFRE-BAUGE, Françoise MALLET-JORIS, Stanislas MANGIN, Pierre MARCILLHACY, Josette MAURICE-AUDIN, Albert MEMMI, Robert MERLE, Pr Paul MILLIEZ, Pr Alexandre MINKOWSKI, Théodore MONOD, Marie-Josée NAT, Henri NOGUERES, Gilles PERRAULT, Michel PICCOLI, Abbé Jean PIHAN, Vladimir POZNER, Marcel PRENANT, Alain RESNAIS, Emmanuel ROBLES, Jules ROY, Robert SABATIER, Armand SALACROU, Laurent SCHWARTZ, Georges SEGUY, Jean SURET-CANALE, Bertrand TAVERNIER, Haroun TAZIEFF, Alain TERRENOIRE, Jacqueline THOME-PATENOIRE, VERCORS, Paul-Emile VICTOR, Jacqueline VICTOR-BRAUNER, Marie-Hélène VIEIRA DA SILVA, Claude VILLERS, Georges WOLINSKI, Iannis XENAKIS, Bernard ZEHRFUSS.